

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 juillet 2025

n° 098-25

Objet : *RS - Attribution du marché pour le raccordement du réseau d'assainissement de Curienne au réseau d'assainissement de l'UDEP de Chambéry et le renouvellement du réseau d'eau potable*

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Gaëtan Pauchet - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 juillet 2025

délibération n° 098-25

objet **RS - Attribution du marché pour le raccordement du réseau d'assainissement de Curienne au réseau d'assainissement de l'UDEP de Chambéry et le renouvellement du réseau d'eau potable**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'une consultation a été lancée le 8 avril 2025 pour le raccordement du réseau d'assainissement de la commune de Curienne au réseau d'assainissement de l'UDEP de Chambéry et le renouvellement du réseau d'eau potable.

Les travaux consistent en :

- la création d'une station de refoulement des eaux d'une capacité de 40 m³/h,
- la création d'une conduite de refoulement des eaux usées sur 395 ml environ,
- la création d'une conduite de collecte des eaux usées sur 645 ml et son raccordement au réseau existant,
- la création de 5 branchements d'eaux usées,
- la création en tranchée commune de 330 ml de canalisation d'alimentation en eau potable de diamètre 100 mm.

La maîtrise d'œuvre est assurée par Artélia.

Le marché à procédure adaptée composé d'un seul lot fait l'objet de 2 tranches :

- tranche ferme pour le raccordement du réseau d'assainissement de Curienne au réseau de l'UDEP de Chambéry et le renouvellement de la conduite d'eau potable,
- tranche optionnelle 1 pour la remise en état de la station d'épuration de Curienne.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 40 %,
- valeur technique : 60 %.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement d'entreprises Spie Batignolles TP / SESA / Albertazzi pour son offre d'un montant total estimatif de 667 826,64 € HT selon le détail quantitatif estimatif basé sur le bordereau de prix unitaires.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 20 juin 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'attribution du marché pour le raccordement du réseau d'assainissement de la commune Curienne au réseau d'assainissement de l'UDEP de Chambéry et le renouvellement du réseau d'eau potable comme indiqué ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **098-25**

Objet de l'acte :	RS - Attribution du marché pour le raccordement du réseau d'assainissement de Curienne au réseau d'assainissement de l'UDEP de Chambéry et le renouvellement du réseau d'eau potable
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	10 juillet 2025
Annexe(s) :	CCTP

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250710-lmc1H33943H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33943H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	15 juillet 2025
Date de réception en Préfecture :	15 juillet 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 15 juillet 2025